

Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mardi 16 janvier 2024

DE
PLAISANCE



Le 10 janvier 2024

Madame le Maire de PLAISANCE
à
Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 16 JANVIER 2024 à 18 Heures 30

à la salle des fêtes

Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

Délibérations

- ✓ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la Fonction Publique Territoriale après avis favorable du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 24,
- ✓ Présentation du rapport année 2022 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- ✓ Distribution de la petite gazette : Nouveau tarif au 01 janvier 2024 et désignation correspondant gazette,
- ✓ Mise à disposition du service instructeur de la CCPSP pour instruction des autorisations d'occupation au sol à compter du 1^{er} juillet 2024.

Questions diverses

Le Maire,

CHAPOTARD Christine



L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **SEIZE** du mois de **JANVIER** à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 10 janvier 2024 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **08**

Etaients présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes CAILLARD, PROU,

MM. LONGUET. SICOT, DE MONTBRON

Absents excusés : M.FRICOT, Mme. ROUCHON

Procuration : M. FRICOT à Mme CHAPOTARD

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 21 novembre 2023.

Délibérations

- ✓ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la Fonction Publique Territoriale après avis favorable du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 24,
- ✓ Présentation du rapport année 2022 relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- ✓ Distribution de la petite gazette : Nouveau tarif au 1^{er} janvier 2024 et désignation d'un correspondant « Gazette »,
- ✓ Mise à disposition d'un service instructeur de la CCPSP pour l'instruction des autorisations au sol à compter du 1^{er} janvier 2024.

Questions et informations diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Pascal LONGUET est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire demande au Conseil la possibilité d'ajouter une délibération à la réunion concernant :

- ✓ Mandat au Centre de gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Le conseil Municipal autorise Madame le Maire à ajouter cette délibération à la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2024-01 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la Fonction Publique Territoriale après avis favorable du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 24.

Madame le Maire rappelle que cette mesure concernait à l'origine la fonction publique d'État et la Fonction Publique Hospitalière, puis a été étendue à la Fonction Publique Territoriale par décret du 30 octobre 2023.

Cette prime a un caractère exceptionnel et ne fera l'objet que d'un seul versement.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet).

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2023

Le Conseil Municipal de PLAISANCE avait délibéré favorablement pour l'instauration du montant forfaitaire maximum pour chacun des trois employés communaux.

Le Comité Social Territorial placé auprès du centre de Gestion a émis un avis favorable à cette délibération en date du 1^{er} décembre 2023.

Le montant total de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle se monte à 1 325,72€ .

Cette prime sera versée courant 1^{er} semestre 2024.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette mesure.

VOTANTS : 09 dont 1 procuration	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

2024-02 Présentation du rapport année 2022 relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Madame le Maire présente succinctement le rapport du SPANC 2022.

Madame le Maire invite le conseil Municipal à approuver ce rapport.

VOTANTS : 09 dont 1 procuration	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

2024-03 Distribution de la petite gazette : Nouveau tarif au 1^{er} janvier 2024 et désignation d'un correspondant « Gazette ».

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal de la commune d'ISSIGEAC a voté l'augmentation du tarif de la Petite Gazette pour un montant de 0,62 centimes d'Euros l'unité pour l'année 2024. Pour la commune de PLAISANCE 201 exemplaires sont distribués.

En 2024, le montant pour notre commune s'élèvera à 1 495,44€.

Un correspondant « Petite Gazette » doit être désigné. Madame le Maire propose sa candidature. Une nouvelle convention doit être signée avec la mairie d'ISSIGEAC.

Madame le Maire invite le Conseil à approuver le nouveau tarif fixé, le correspondant gazette et à l'autoriser à signer la nouvelle convention.

VOTANTS : 09 dont 1 procuration	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 01
--	------------------	--------------------	------------------------

2024-04 Mise à disposition d'un service instructeur de la CCPSP pour l'instruction des autorisations au sol à compter du 1^{er} juillet 2024

Madame le Maire rappelle le contexte. Jusqu'à présent, les documents d'urbanisme pour l'ensemble des communes de la CCPSP étaient instruits par les services de la DDT à Périgueux. Faute de personnel, ces documents étaient retournés fréquemment avec accord tacite sans avoir été réellement instruits. Devant cette situation, la CCPSP, a décidé de créer son propre service instructeur des documents d'urbanisme pour ses communes à compter du 1^{er} juillet 2024.

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver cette adhésion.

VOTANTS : 09 dont 1 procuration	Pour : 08	Contre : 01	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

2024-05 Mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de 01/01/2025 la participation financière de l'employeur à la prévoyance maintien de salaire deviendra obligatoire à hauteur minimale de 50 % de la cotisation des agents.

Les centres de gestion ont pour nouvelle compétence de proposer aux employeurs publics des contrats collectifs.

Les collectivités peuvent également négocier leurs contrats au niveau local.

Le CDG24 va lancer au printemps 2024 une consultation pour sélectionner un organisme d'assurance permettant de proposer aux employeurs des garanties d'assurance collective protectrice pour leurs agents. Les offres seront d'autant plus intéressantes dans le cadre d'une mutualisation qu'un maximum d'employeurs adhérera.

Madame le Maire propose au conseil Municipal de donner mandat au CDG24 pour lancer la consultation.

VOTANTS : 09 dont 01 procuration	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
---	------------------	--------------------	------------------------

Questions et informations diverses

- Fibre optique

L'opérateur Orange contacte dès maintenant ses propres abonnés afin de procéder au raccordement de leur habitation au réseau fibré courant février 2024. Pour l'instant, il semble que seul cet opérateur propose le raccordement sur la commune. Un complément d'information a été demandé à Périgord numérique via son correspondant.

L'opérateur Orange a demandé la possibilité d'assurer une permanence le 25 janvier 2024 à la salle des fêtes de PLAISANCE. Cette possibilité sera offerte à tout autre opérateur qui en fera la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15